

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AE192

présenté par

M. Marsac, M. Amirshahi, M. Assouly, M. Bacquet, M. Philippe Baumel, M. Bui, M. Destot, Mme Guittet, Mme Imbert, M. Loncle, M. Said, M. Vauzelle, M. Rouquet et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 2

RAPPORT

RAPPORT

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« Afin de donner toute l'efficacité à la politique de la France il est important que la société française et les acteurs publics et privés du développement et de la solidarité internationale expriment et portent une vision globale et explicite de leurs interventions. De ce point de vue, il est nécessaire de formaliser un continuum entre les phases d'urgence, de reconstruction, d'aide au développement et de construction de nouveaux partenariats économiques avec les pays pauvres et pays en développement. Ce continuum doit s'exprimer dans des coordinations fortes à niveau français et dans les pays concernés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le continuum entre les différentes phases de la politique de développement et de solidarité internationale est une clé de l'efficacité de l'aide apportée par la France. La mise en œuvre de ce continuum concerne aussi bien les acteurs français que les acteurs des pays en développement.